

# Prévoyance : le double hold up !

Article publié le mardi 14 novembre 2006.

Le Syndicat a déjà dénoncé sur ce site **les derniers accords de prévoyance tant ceux des personnels de droit privé que celui des enseignants.**

La loi Censi-qui-ne-fait-qu'apporter-des-« bienfaits » occasionne non seulement une hausse de 0.2 % du salaire pour les enseignants pour un accord qui n'est pas aussi bon que le précédent, mais qui occasionne aussi pour les personnels de droit privé une hausse de 0.75 % de leur cotisation prévoyance alors que les nouveaux accords n'entraînent pas de prestations supplémentaires !

D'où vient un tel tour de passe passe ?

Avant les accords cadres et non cadres étaient mutualisés

## Observons le montant total des cotisations (employeur + salarié :

	Avant la loi Censi	Avant	Après	Après
Catégories	Cadres (dont enseignants)	Non cadres	Cadres enseignants	Non cadres
Cotisations	1,5 %	1,2 %	1,25 %	1,95 %

**La baisse des cotisations cadres entraîne un manque pour le régime de prévoyance des non cadres qui est donc compensé par une hausse des cotisation des non cadres.**

La raison du montant des cotisations cadres provient de la Convention Collective des Cadres du 14 mars 1947 qui prévoit le montant de la cotisation employeur !

**En voulant faire sortir les enseignants de cette convention collective les établissements privés gagnent 0,45 % de la masse totale des enseignants cadres : c.a.d. des 145 000 enseignants soit pour un salaire brut de 2000 € par mois soit au bas mot 14,5 millions d'euros par an). Les enseignants eux vont payer 0.2 € par mois soit au 60 € au plus par an !**

Les personnels OGEC vont aussi payer en plus 40 % de .75 % soit pour un salaire brut de 1400 € par mois 50,4 € par an pour :

▶ aucune garantie supplémentaire,

▶ pour que leur employeur lui puisse "économiser" de l'ordre de 15 millions par an sur les cotisations des enseignants.



Les patrons du privé n'ont pas grand chose à apprendre de leurs homologues du MEDEF (patronat français) : **faire payer les salariés dont les plus pauvres ne leur fait pas peur !**

Surtout quand ils refusent de maintenir le pouvoir d'achat des salariés qu'ils paient.

MAIS QUE DISENT DONC LES SYNDICATS MAJORITAIRES DE L' enseignement privé ?

Répondre à cet article